

2024 - 2025

27^e édition

BOURSE EN JUMELAGE DE FONDS

Futures recrues du CHU Sainte-Justine

Date limite d'inscription :

20 octobre 2023

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte; il inclut les deux genres.

Remettre, **en un (1) seul fichier**, ce formulaire et les annexes **en format**

PDF à : direction.enseignement.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Bourse en jumelage de fonds

Futures recrues du CHU Sainte-Justine

Programme de bourses en jumelage de fonds

Créé en 1998, le programme de bourses en jumelage de fonds du CHU Sainte-Justine permet un soutien financier pour des médecins spécialistes récemment diplômés dont le recrutement au CHU Sainte-Justine est prévu.

Objectif du programme

Favoriser le **recrutement** au sein du CHU Sainte-Justine en aidant financièrement les médecins candidats à parfaire leur formation dans des institutions de haute expertise.

Description de la bourse

Les bourses sont attribuées par concours aux candidats qui seront éventuellement recrutés comme médecins au CHU Sainte-Justine.

Valeur et durée de la bourse

Une bourse de **40 000 \$ CAN** est octroyée et répartie comme suit :

un montant de 20 000 \$ CAN provient du service ou du département du CHU Sainte-Justine qui parraine le candidat;

la Direction de l'enseignement y ajoute, en jumelage, une somme équivalente si la candidature est retenue par le comité d'attribution.

La durée de la formation minimale est de 12 mois, renouvelable.

Admissibilité

Est admissible le candidat :

- qui possède la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- qui détient les diplômes reconnus par le Collège des médecins du Québec;
- qui a obtenu de la part du département concerné et de la Direction des affaires médicales et universitaires un engagement pour un recrutement au sein de notre institution.

Renouvellement

Seul le candidat qui bénéficie actuellement d'une bourse du programme de jumelage de fonds peut présenter une demande de renouvellement.

Le candidat qui est admissible à un renouvellement devra obligatoirement refaire une demande de bourse au service ou au département qui soutient sa candidature. (Le formulaire **Futures recrues du CHU Sainte-Justine - Renouvellement** devra être rempli).

Le candidat doit fournir ses évaluations de stages de l'année précédente dûment signées par les responsables de stages.

Une bourse en jumelage de fonds *ne peut pas être renouvelée une troisième fois.*

La bourse sera suspendue lors d'un congé parental ou pour une maladie.



Examen des demandes et critères de sélection

Le comité d'attribution est établi par la Direction de l'enseignement.

Le comité examine les dossiers des candidatures et établit une liste d'excellence.

Les bourses seront attribuées à un médecin spécialiste en fin de formation (dernière année) ou ayant complété sa formation au cours des trois dernières années.

Les critères utilisés par le comité d'attribution sont :

1. L'excellence du dossier académique.
2. Une lettre d'appui du chef de service au CHU Sainte-Justine qui soutient la candidature.
3. Une lettre d'acceptation par le milieu de la formation complémentaire prouvant l'engagement du responsable de la formation complémentaire en décrivant les responsabilités et le contenu du programme de formation.
4. La présence d'une démarche de la part du candidat pour obtenir une partie de sa bourse à partir d'organismes reconnus.

Un dossier incomplet et/ou une demande parvenue après l'échéance ne sera évalué.

Les membres du comité d'attribution ne donneront aucune évaluation individuelle écrite mais fourniront une réponse, selon des critères prédéterminés, au responsable du secteur qui a soutenu la demande. Les décisions du comité sont finales et sans appel. Il n'existe pas de procédure de révision.

Annnonce des résultats

Les résultats du concours sont annoncés au mois de janvier de chaque année.

Les candidats seront informés des résultats par l'intermédiaire d'une lettre du Directeur de l'enseignement.

Les candidats devront, dans les 15 jours suivant la réception de la lettre, informer la Direction de l'enseignement de leur décision à cet égard.

Paiement de la bourse

Le paiement de la bourse est réparti en douze versements et versé le premier de chaque mois suivant la date d'arrivée du candidat dans le programme de formation.

Autres sources de revenus et bourses

Le candidat doit inclure dans le dossier de sa candidature les pièces de demandes de bourse et d'obtention de bourses d'organismes reconnus.

Tout revenu anticipé, bourse concurrente, apport financier ou travail rémunéré supérieur ou égal au montant de la bourse reçue. Si le total de ces sommes, revenus, bourse, apports financiers ou autres, incluant la présente bourse dépassent 100 000 \$ dans la période de référence annuelle de la bourse.

Les revenus anticipés doivent être précisés lors de la demande de bourse. L'absence de déclaration des apports financiers supplémentaires entraînera automatiquement l'annulation de la bourse.

Autres conditions

Le candidat devra signer une lettre stipulant qu'il accepte la bourse et s'engage à travailler au CHU Sainte-Justine pour une période d'au moins trois ans.

Toute dérogation à cette entente signée résulte en une dette envers la Direction de l'enseignement du CHU Sainte-Justine, totalisant la valeur de la bourse attribuée, dette qui devra être réglée immédiatement lors du forfait de l'entente.

La Direction de l'enseignement, dans le cas de dérogation aux dispositions relatives au programme, peut suspendre ou annuler totalement ou en partie les versements prévus et recouvrer les sommes déjà versées.

Nous vous invitons à consulter notre site Web : <https://enseignement.chusj.org/fr/Etudiants-en-stage>

Bourse en jumelage de fonds

Futures recrues du CHU Sainte-Justine

Renseignements généraux du candidat

Nom : Prénom : Date de naissance :

Courriel :

Adresse actuelle :

No de téléphone :

Citoyenneté(s): actuelle(s) :

Statut au Canada :

Je suis citoyen canadien Oui Non

Je suis étudiant étranger Oui Non

Je suis résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration de 1976 Oui Non

Études universitaires actuelles et antérieures :

Établissement	Programmes d'études	Discipline ou spécialité	Année et mois d'obtention du diplôme
---------------	---------------------	--------------------------	---

Décrire succinctement l'expérience pertinente :

Formation antérieure (clinique, recherche, travaux, publications, bourses et prix obtenus)

Renseignements sur la formation complémentaire

Service ou département du CHU Sainte-Justine qui soutient le candidat :

Date du début de la formation complémentaire :

Présentation du programme futur de formation complémentaire (description, durée) :

Composante clinique attendue du milieu de formation (service, gardes, cliniques) :

Composante d'enseignement attendue du milieu de formation (cours, présentations, encadrement clinique, etc.) :

Renseignements sur la formation complémentaire (suite)

Composante de recherche attendue du milieu de formation (projet complet, intégration à des projets en cours, rédaction d'articles, etc.) :

Nom et coordonnées du responsable de la formation complémentaire :

Signature

Bourse en jumelage de fonds

Futures recrues du CHU Sainte-Justine

Documents à annexer à ce formulaire

1. Diplôme de médecine
2. Curriculum vitæ à jour
3. Preuve de demandes de bourse à d'autres organismes reconnus
4. Évaluations de stages antérieurs (résidence) dûment signées par les responsables de stage
5. Lettre d'engagement financier du trésorier du service/département demandeur, si la bourse est accordée
6. Lettre du chef de service, laquelle atteste de la pertinence de la formation complémentaire envisagée
 - Description du programme de formation complémentaire
 - Objectifs visés
7. Documents à fournir par le département receveur indiquant ce que le candidat fera comme stage ayant un lien avec les besoins du CHUSJ
8. Lettre d'engagement (promesse d'embauche) du directeur de département pour un recrutement au sein du CHU Sainte-Justine
9. Lettre d'engagement (promesse d'embauche) de la Direction des affaires médicales et universitaires pour le recrutement au sein du CHU Sainte-Justine
10. Projet de recherche prévu lors de la formation complémentaire, le cas échéant.